



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 13666:2019

Optique ophtalmique - Verres de lunettes - Vocabulaire (ISO 13666:2019)

Ophthalmic optics - Spectacle lenses -
Vocabulary (ISO 13666:2019)

Augenoptik - Brillengläser - Begriffe (ISO
13666:2019)

03/2019



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 13666:2019 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 13666:2019.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

ILNAS-EN ISO 13666:2019

EN ISO 13666

Mars 2019

ICS 01.040.11; 11.040.70

Remplace EN ISO 13666:2012

Version Française

**Optique ophtalmique - Verres de lunettes - Vocabulaire
(ISO 13666:2019)**

Augenoptik - Brillengläser - Vokabular (ISO
13666:2019)

Ophthalmic optics - Spectacle lenses - Vocabulary (ISO
13666:2019)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 24 octobre 2018.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire	Page
Avant-propos européen	3

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 13666:2019) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 172 « Optique et photonique » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 170 « Optique ophtalmique » dont le secrétariat est tenu par DIN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en septembre 2019 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en septembre 2019.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN ne saurait être tenu responsable de l'identification de tels ou tels brevets.

Ce document remplace l'EN ISO 13666:2012.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 13666:2019 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 13666:2019 sans aucune modification.

Optique ophtalmique — Verres de lunettes — Vocabulaire

Ophthalmic optics — Spectacle lenses — Vocabulary

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	vii
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
3.1 Optique de base	1
3.2 Verres et de leur délivrance	4
3.3 Matériaux des verres	14
3.4 Surfaces des verres	15
3.5 Classification selon la fonction	17
3.6 Classification selon la géométrie	18
3.7 Classification selon le type de verre	19
3.8 Classification selon le stade de fabrication	20
3.9 Mesurage des propriétés dioptriques des verres	23
3.10 Propriétés focales	25
3.11 Propriétés prismatiques	29
3.12 Verres à puissance sphérique	31
3.13 Verres astigmatiques	32
3.14 Verres lenticulaires	33
3.15 Termes descriptifs généraux pour les verres multifocaux et à variation de puissance	34
3.16 Centrage optique et propriétés focales des verres multifocaux et des verres à variation de puissance	38
3.17 Transmission, réflexion et polarisation	40
3.18 Revêtements	48
Annexe A (informative) Fonctions de pondération et répartitions spectrales	50
Bibliographie	60
Index alphabétique	61

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: www.iso.org/iso/fr/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 172, *Optique et photonique*, sous-comité SC 7, *Optique et instruments ophtalmiques*.

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO 13666:2012), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications par rapport à l'édition précédente sont les suivantes:

- Le présent document étant dédié à la terminologie des verres de lunettes, l'utilisation du mot «verre» seul a été préférée à celle de «verre de lunettes» dans l'ensemble du document.
- La présente révision a débouché sur l'abandon de certains termes qui n'étaient plus utilisés dans les normes relatives aux verres ou dans les communications entre les entités participant à la fabrication des verres et à leur délivrance. Les termes qui figuraient dans l'Article 17 ont été soit déplacés, soit incorporés dans des termes antérieurs.
- Plus de 50 % des termes et des définitions ont été revus. Dans certains cas, cela se borne à la modification de l'ordre des synonymes du terme, dans d'autres cas, il peut aussi s'agir de changements importants dans la formulation des définitions ou des notes à l'article, sans que le sens soit modifié.
- Le sens de «distance verre-œil» a été modifié de sorte que ce terme désigne désormais la distance horizontale qui sépare la surface arrière du verre et le sommet de la cornée, mesurée avec les yeux en position primaire. Le plan de la forme du verre est maintenant défini comme étant le plan contenant la ligne médiane verticale parallèle à la ligne médiane horizontale du verre individuel qui s'appuie sur le sommet de la rainure au lieu de s'appuyer sur le plan tangent au verre de démonstration. Les points de référence de conception sont situés aux endroits où les spécifications du fabricant s'appliquent, tandis que les points de référence désignent les endroits où les verres doivent être vérifiés. Pour les verres unifocaux et la plupart des verres multifocaux, ces points sont identiques. La précédente